



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

**Service Energie, Risques,
Bâtiment, Sécurité**

**Unité Prévention des
Risques**

Affaire suivie par :
Joëlle RAYNAL

Tél : 05 65 75 78 55
Fax : 05 65 75 48 12

Courriel :
joelle.raynal@aveyron.gouv.fr

Rodez, le **21 FEV. 2018**

Le directeur départemental des territoires

à

(liste des destinataires en annexe)

**Objet : Risques naturels de mouvements de terrain dans la vallée de la Sorgues
Porter à connaissance des cartes de risques
P J : cartes de zonages réglementaires**

En fin d'année 2011, la direction départementale des territoires de l'Aveyron a missionné le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Toulouse, pour réaliser une cartographie des risques de mouvements de terrain, dans la vallée de la Sorgues.

En effet, ce territoire présente un contexte géologique et morphologique défavorable, mis en avant, notamment par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint Affrique ainsi que par l'atlas départemental des mouvements de terrain.

Cette étude portait sur les risques de glissements de terrain et de chutes de blocs pouvant affecter les communes de Cornus, Fondamente, Marnhagues et Latour, Saint-Félix de Sorgues, Versols et Lapeyre et Saint Affrique.

Après un important travail de terrain et une synthèse bibliographique, les premiers rendus concernant les cartes informatives se sont étalés entre novembre 2013 et juin 2015. En suivant, le Cerema (nouveau nom du LRPC) a élaboré les cartes d'aléas communales qui nous ont été remises en juin 2015. En parallèle, le bureau d'études a réalisé le recensement des enjeux, pour aboutir à un rendu des cartes de risques finalisées, en novembre 2016.

C'est à partir de ces documents que mes services ont dès lors délivrés les avis sur les autorisations d'urbanisme sur ce secteur.

Pour mémoire, il a été décidé de ne pas réaliser de Plan de Prévention des Risques en tant que tel. En effet, les phénomènes de mouvements de terrain qui affectent la vallée de la Sorgues restent d'une ampleur limitée et seul un nombre

réduit d'enjeux se trouve impacté.

Cependant, afin de nous assurer de la bonne prise en compte, par ces porteurs de projets, de la prédisposition d'une partie du territoire communal aux mouvements de terrain, je vous propose d'appliquer les dispositions suivantes, conformément à ce que nous faisons déjà en partenariat avec vos services instructeurs :

1)- lorsque la demande d'urbanisme concerne un terrain situé dans une *zone bleue de risque faible (prescriptions)* le projet d'arrêté valant permis de construire propose une *décision favorable* sous réserve de la production d'une attestation de réalisation d'une étude géotechnique de type G2 avant projet conformément à la norme NF 94-500.

2)- lorsque la demande d'urbanisme concerne un terrain situé en *zone rouge de risque fort (interdiction)*, le projet d'arrêté propose une *décision défavorable*.

Les dispositions pré-citées sont adaptées au contexte de la vallée de la Sorgues. Elles visent à garantir les constructions, les aménagements et les populations contre les effets des mouvements de terrain potentiels auxquels ce territoire est partiellement exposé.

Concernant les mesures constructives, si celles-ci ne peuvent pas être imposées dans une décision d'urbanisme, car elles relèvent du code de la construction et de l'habitation pour lequel les maires ne sont pas compétents, je précise en revanche que le maître d'ouvrage est le seul responsable pour définir les mesures applicables à son projet, en liaison avec un maître d'œuvre éventuel, au regard du risque énoncé (il déclare avoir pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation, dans sa demande d'urbanisme).

Le présent envoi constitue un des éléments du porter à connaissance qui est utile pour l'élaboration de votre document d'urbanisme et que je vous demande de prendre d'ores et déjà en compte sur le territoire de votre commune.

Je vous invite à saisir mon service pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

Laurent WENDLING

